



Tac au tac

1 **AMF** « Les collectivités ne représentent que 9,5% de la dette publique (sur près de 2000 milliards) alors qu'elles portent 70% de l'effort d'équipement public. »

2 **RABOT** La logique a atteint ses limites : même à évolution contenue, notamment en raison du gel du point d'indice, les dépenses de personnel locales par exemple (45% des dépenses du bloc communal) ont continué de croître sur la période récente à un rythme supérieur à l'inflation

Face à la diminution des dotations aux collectivités

Depuis 2008, les collectivités locales participent à « l'effort de redressement des comptes publics ». Au gel des dotations en 2011 suit une diminution programmée de l'ordre de 11 milliards entre 2015 et 2017. Il s'agit de la part locale (soit 22%) du plan d'économies de 50 milliards d'euros compris dans le « Pacte de confiance et de solidarité », décliné sur les années 2015 à 2017. Sur ce total de 50 milliards, l'Etat prendra à sa charge 36% (soit 18 milliards), l'Assurance maladie 20% (soit 10 milliards) et la Protection sociale 22% (soit 11 milliards). Quelles conséquences pour les collectivités et quelles stratégies à adopter ?

La diminution des crédits peut être envisagée pour le pire, c'est-à-dire en tablant sur un repli du service public local à périmètre et fonctionnement constants. Dans une période de pénurie budgétaire, elle peut être également l'occasion de revisiter les dépenses historiques en faveur de vrais choix portés sur l'ensemble de la dépense locale.



Pacte de responsabilité + baisse des transferts aux collectivités = impact attendu sur la dépendance locale

Contribution des collectivités au « Pacte de responsabilité » : les critiques des élus locaux

La critique porte sur la part de l'effort demandé aux collectivités ainsi qu'à son ampleur. Il représente 22% du plan d'économie de 50 milliards bien que le secteur public local ne représente que 20% de la dépense publique. En outre, les territoires doivent faire face à l'évolution des besoins liés à la hausse de la population française (+0.6% par an), aux évolutions réglementaires (crèches, équipements sportifs...) aux décentralisations ou réformes récentes (rythmes scolaires) qui mettent sous tensions des services publics de proximité peu propices à des mutualisations dans le cadre de l'intercommunalité par exemple.

En **faisant le tri** entre ce qui « marche » et ce qui est engagé chaque année sur la base de « croyances » : effet de levier supposé de certaines aides économiques (2 milliards d'engagés annuellement à ce titre par le « bloc communal », dépenses d'équipements non justifiées par des pratiques dans le domaine sportif et culturel notamment : gymnase ouvert 20% de l'année versus aménagement d'un terrain peu coûteux en entretien ou en intrants, etc. Cette logique suppose cependant de savoir évaluer les politiques publiques selon le couple "objectifs/résultats".

En **supprimant les « mauvaises dépenses »** dans le contexte de la transition énergétique : les dépenses de fluide peuvent par exemple représenter jusqu'à 6 à 8% des dépenses de fonctionnement d'une collectivité. Dans ce cas, il convient de plaider en faveur d'un surcroît de dépenses en investissement (étalées par emprunt à faible coût) pour diminuer des dépenses en fonctionnement, à forte croissance comme c'est le cas de l'énergie. La Caisse des dépôts s'est d'ailleurs inscrite dans cet objectif dans son plan de financement long terme auprès des collectivités pour 2013-2017.

Budgets locaux

230 milliards

11% du PIB

40% du CA du BTP

70% de l'investissement public

Les débats actuels autour de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités présentent les risques de mauvais choix en raison d'une baisse de l'épargne des collectivités et par voie de conséquence des investissements d'avenir qui pourraient devenir une variable d'ajustement. Aussi, il convient d'argumenter :

- en faveur de l'**investissement local** (70% de l'investissement public local), sur son effet de déclenchement sur l'activité et l'emploi non délocalisable induits ;

- en appuyant la **décentralisation de compétences normatives** (possibilités pour des régions d'adapter des normes de pollution par exemple) en dépassant ainsi le « marronnier » de l'autonomie fiscale, etc ;

- d'une **décentralisation pleine et effective** intégrant au nécessaire chantier de la clarification des compétences entre collectivités, le volet territorial des dépenses de l'Etat (Agences...) : sortir du faux débat « déconcentration versus décentralisation ».

Autant d'éléments plus « anglés » qu'un simple discours critique sur la baisse générale des dotations.

Copyright
Novo Ideo 2014

Pôle "Territoires"

JMP / JK